



## EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 juillet 2016 à 20 heures

L'an deux mille seize, le jeudi 7 juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, M. CAVE, Mme TANNIOU, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, Mme GIEHMANN, M. FORTUNE, M. GAWIN, Mme PRUDHOMME, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, M. QUILLET, Mme BLAINVILLE, M. TARAVELLA, Mme BONNETTE.

**ABSENTS EXCUSES** M. LANGLOIS (pouvoir à M. CAVE), Mme TANFIN (pouvoir à Mme BLANCKAERT), Mme SEGAREL GEER, M. LE BOT (pouvoir à M. CAILLIET), M. LEGENDRE (pouvoir à M. BEAUFILS), Mme RIDOU, M. BAUSMAYER (pouvoir à M. TARAVELLA), M. PILINSKI.

Madame Annie TANNIOU a été élue secrétaire de séance.

--\*--

### 1) Aménagement pour personnes à mobilité réduite au groupe primaire G. Delamare : Lancement de la Consultation

Vu la délibération en date du 5 septembre 2013, décidant l'installation d'un ascenseur, le remplacement des trois portes d'entrées, et l'accès extérieur PMR, ainsi que l'application des dispositions prévues dans tout l'établissement par la réglementation PMR.

Vu le Cahier des Charges présenté,

Vu l'avis de la Commission de Travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le Cahier des Charges présenté, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation sur le site du BOAMP et site du Conseil départemental pour la recherche d'entreprises.

### 2) Réhabilitation de logements communaux : Contrat de maîtrise d'œuvre

Vu l'inscription au Budget Primitif 2016, d'un montant de 70 000 € pour la réhabilitation du logement 25 rue Turgot, et l'isolation extérieure du bâtiment comprenant les logements communaux 23, 25, 27 et 29 sous réserve de l'état de la toiture.

Vu les travaux nécessaires dans le logement communal 21 rue Turgot, remis à notre disposition, de même que le logement du gardien de la salle Jacques Brel.

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par Monsieur BERNARD, Architecte à Les Andelys, dont le montant s'élève à la somme de 24 450,00 € HT.

Vu l'avis de la Commission Municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'opération de réhabilitation des logements communaux, et confie la Maîtrise d'œuvre de l'opération à Monsieur BERNARD, Architecte, dont le montant des honoraires s'élève à la somme de 24 450 €uros

### 3) Réhabilitation de logements communaux : Demande de subvention

Vu la décision du Conseil Municipal de la Ville d'Etrépagny d'entreprendre des travaux de réhabilitation des logements communaux sis 23, 25, 27 et 29 rue Turgot à Etrépagny,

Vu l'estimation des travaux s'élevant à la somme de 270 000 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, une subvention auprès de l'ADEME, au titre des travaux d'économie d'énergie

#### 4) Travaux de voirie 2016 : complément de maîtrise d'œuvre

Vu le programme des travaux de voiries 2016 qui a été augmenté des travaux d'entrée dans la Commune, RD 6, route de Doudeauville, validés avec le Service des routes du Conseil départemental.

Vu le supplément des frais de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 1 216,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le complément des honoraires relatif aux travaux d'entrée dans la Commune

#### 5) Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.)

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, en date du 28 mai 2016, ainsi que le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes.

#### 6) Classe découverte : Demande de subvention

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la candidature présentée par Monsieur le Directeur de l'École primaire Georges Delamare, pour le départ de trois classes, CM1, CE2 et CLIS, en séjour de neige pour l'année 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, le départ des trois classes en séjour de neige pour l'année 2016-2017, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier, et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre des Aides Départementales aux classes d'environnement

#### 7) Rénovation de classes : Demande de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reconduire en 2017 une opération de rénovation de quatre classes ainsi que le couloir d'accès à l'ancienne maternelle au groupe primaire G. Delamare, opération comprenant la rénovation de peinture, abaissement des plafonds et installation d'un nouvel éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'opération de rénovation de quatre classes et du couloir d'accès à l'ancienne maternelle au groupe primaire G. Delamare, et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure une subvention la plus élevée possible.

#### 8) BP France : Acquisition

Vu la délibération du 7 avril 2016 décidant l'acquisition du terrain situé 10 bis rue de la Libération à Etrépagny,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de confier les démarches notariales à Maître HUBERT GRADIN, Notaire à Etrépagny.

#### 9) Travaux de voirie : Lancement de la Consultation

Vu le programme des travaux de voiries 2016 qui a été augmenté des travaux d'entrée dans la Commune, RD 6, route de Doudeauville, validés avec le Service des routes du Conseil départemental.

Vu le nouveau Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) présenté intégrant l'ensemble des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le Dossier de Consultation des Entreprises présenté, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la recherche d'une entreprise.

#### 10) Etat des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal

Vu les états des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la redevance pour l'année 2016, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, soit 669 Euros.

#### 11) Entretien des trottoirs

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Eure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer la réglementation, à savoir : l'enlèvement de l'herbe en limite des propriétés reste à la charge des riverains.

## 12) Règlementation Elagage

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) donnant à Monsieur le Maire, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, le droit d'imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage ;

Vu l'article L 2213-25 du CGCT indiquant que le Maire dispose d'un pouvoir de police mettant en demeure les propriétaires d'entretenir les terrains non bâtis lorsque ceux-ci sont situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres de ces mêmes habitations, et cela pour des motifs d'environnement, le même article donnant pouvoir à Monsieur le Maire de faire procéder d'office aux travaux de remise en état aux frais du propriétaire qui ne les a pas effectués dans le délai prescrit par la mise en demeure.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces réglementations pour deux terrains repérés dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à appliquer ces réglementations.

## 13) Ester en justice

Vu la délibération en date du 25 mai 2016 sollicitant les conseils de Maître PICARD, Avocat à Evreux, pour recueillir des précisions dans l'exécution du marché avec l'entreprise France Emaillerie, titulaire du marché signalétique dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à ester en justice, et désigne Maître PICARD, SCP D'AVOCATS PICARD LEBEL BALI, sis 2 rue du Président Huet - BP 261 - 27002 EVREUX Cedex, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## 14) Construction de vestiaires – sanitaires sur le terrain de football : Demande de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à présenter des demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

## 15) Questions diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

